

N° 129/2009 -	<b>JOURS D'OUVERTURE DE LA BASE MUNICIPALE DE KAYAK</b>
---------------	---

***Monsieur François COCHARD, Adjoint Délégué au Sport,***

*En complément de la délibération du 12 août 2009 relative au temps de travail, fixant les horaires d'ouverture au public des services et comportant la fiche technique horaire de la base municipale de kayak, il est proposé à l'Assemblée eu égard au vif succès rencontré par cette dernière, d'étendre la période de fonctionnement de la base nautique.*

*Les périodes concernées sont les suivantes :*

- du 1<sup>er</sup> avril au 31 mai*
- du 15 septembre au 31 octobre*

*La plage horaire journalière de fonctionnement sera 10h00-17h00.*

*Durant ces périodes, il s'agira exclusivement d'un accueil sur rendez-vous de groupes de 10 personnes minimum et la base nautique ne sera pas ouverte au public.*

*Demande l'avis de l'Assemblée.*

***Le Conseil Municipal,***

*Où l'exposé de Monsieur François COCHARD, Adjoint Délégué aux Sports, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :*

*Décide d'étendre la période de fonctionnement de la base nautique comme indiquée ci-dessus.*